



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 2020-52**

**Objet : Délibération portant sur la modification de la convention de mise à disposition des locaux pour ce qui concerne le Point Accueil Jeunes (PAJ) pour la commune de Bordeaux**

Conseillers en exercice	29		Pour	29
Conseillers présents	26		Contre	
Quorum	15			
Conseillers représentés	3			
Suffrages exprimés	29			
Date de convocation	03/XII/2020	L'an 2020, le 16 décembre 2020 à 19h30, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle de l'Odyssee à Carignan de Bordeaux, sous la présidence de Christian SOUBIE		
Date d'affichage	04/XII/2020			
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance :		<b>Thierry GENETAY</b>		

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac		Hervé CAZENABE
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le 17 DEC. 2020

N° 2020-52

**Objet : Délibération portant sur la modification de la convention de mise à disposition des locaux pour ce qui concerne le Point Accueil Jeunes (PAJ) pour la commune de Bonnetan.**

Considérant l'avis du Bureau communautaire élargi au maire en date du 2 décembre 2020

Rapport de synthèse :

La communauté de communes a procédé à la construction d'une salle située 1 rue de la Merci à Bonnetan « le relais des coteaux » dont elle est propriétaire sur un terrain donné par la commune de Bonnetan. Cette salle est utilisée par l'espace jeunes.

L'ancien local mis à disposition de la Communauté de communes par la commune (dans un ensemble immobilier communal plus vaste) n'est plus utilisé. Il convient de modifier la convention de mise à disposition partielle de locaux communaux de la commune à la Communauté de communes. Désormais, la convention concerne :

- une mise à disposition partielle du local en RDC de la mairie partagé entre les activités communales APS et les activités communautaires ALSH
- une mise à disposition totale d'un lavoir

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. De valider la modification de la convention de mise à disposition des locaux pour ce qui concernant le PAJ pour la commune de Bonnetan.
2. D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions et tout autre document relatif à ce sujet.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Tresses, le 17 décembre 2020

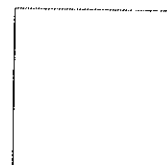
Le Président  
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme






Signé par : Christian Soubie  
DateA : 17/12/2020  
QualitéA : Parapheur Président Coteaux Bordelai

# Bordereau de signature

2020\_52



Délibération portant sur la modification de la convention de mise  
à disposition des locaux pour c

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS	17/12/2020	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	17/12/2020	
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	17/12/2020	  Certificat au nom de CHRISTIAN SOUBIE (COMMUNE DE TRESSES), émis par CertEurope eID User, valide du 25 avr. 2018 à 11:06 au 25 avr. 2021 à 11:06.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS		

Dossier de type : Actes // Coteaux\_Bordelais\_DGS\_Président